



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 4 novembre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution par la CAO du marché n°24008DTIST - Prestation de Tri et Enlèvement de déchets sur le site du Centre Technique Communautaire.**

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 29 octobre 2024.**

**PRÉSENTS :** Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Gilles BATESTI à Jean-Jacques BIAGGINI  
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Florence LOMBARDO à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO du marché n°24008DTIST - Prestation de Tri et Enlèvement de déchets sur le site du Centre Technique Communautaire.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 26 juillet 2024 sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché public n°24008DTIST - Prestation de Tri et Enlèvement de déchets sur le site du Centre Technique Communautaire ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 octobre 2024 ;

Vu la prise d'acte favorable du Bureau Communautaire du 28 octobre 2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 octobre 2024 d'attribuer le marché public n°24008DTIST à la Société SAS Terrassements Corse - TERRACO, sise 20213 PENTA DI CASINCA (SIRET : 397 996 349 00056) pour un montant de 89 716 € HT (Prix DPGF) ;

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché public n°24008DTIST, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)